



Caisse locale de LANMEUR HAUT TREGOR N° 29113 DEPT 29

GROUPAMA - AFFINITES

VOS CONDITIONS PERSONNELLES

Pour tous renseignements, contactez :

AGENCE LANMEUR
7 R DE MORLAIX
29620 LANMEUR
Tél. 02.98.67.53.65

ASSO FOYER RURAL GARLAN
LE BOURG
29610 GARLAN

N'oubliez pas de rappeler ces références :
ASSO FOYER RURAL GARLAN

Souscripteur N° 09178791U UG 16810
Contrat N° 091787914002



Cher(e) Sociétaire,

Vous avez choisi de souscrire auprès de GROUPAMA un contrat d'assurance
"GROUPAMA - AFFINITES". Nous vous en remercions.

Comme nous en sommes convenus, nous vous adressons vos conditions personnelles. Avec le
Tableau des Montants de Garantie et des Franchises (modèle 201891CR-01/2026), elles
complètent les Conditions Générales (modèle 201320-03/2026) et annexes, et statuts de la Caisse
Locale et mentionnent les garanties que vous avez souscrites pour :

- VOTRE ASSOCIATION,
- VOS BATIMENTS

LE PRESENT CONTRAT EST CONCLU ENTRE LA CAISSE LOCALE

DE : LANMEUR HAUT TREGOR

ET : ASSO FOYER RURAL GARLAN

La cotisation annuelle hors-taxes correspondant aux garanties figurant dans vos conditions
personnelles est de **203,47 € dont 5,31 € au titre de la protection juridique**
et 7,74 € au titre des catastrophes naturelles.

La cotisation toutes taxes comprises s'élève à **230,04 €.**

La cotisation H.T. est exigible, majorée des taxes en vigueur, à l'échéance du 02 AOUT.

Ce contrat se renouvelle d'année en année, sauf dénonciation de votre part au moins
deux mois avant la date d'échéance annuelle, le cachet de la poste faisant foi.

Bien sincèrement,

Fait en double exemplaire, le 21.07.2026 , à RENNES

Pour GROUPAMA,
par délégation

SIGNATURE DU SOUSCRIPTEUR

Contrat réalisé par LEUENART
suivi par : MENARD ANNE



091787914002 001 CP

Groupama Loire Bretagne - CRAMA Bretagne-Pays de la Loire

Siège social : 23, Boulevard Solférino - CS 51209 - 35012 Rennes cedex - 383 844 693 RCS Rennes

Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'ACPR 4 place de Budapest 75009 Paris

0 223 223 223 (coût d'un appel local ou gratuit selon votre abonnement) - www.groupama.fr

FOYER RURAL
DE GARLAN

Suite du contrat N° 091787914002

VOTRE ASSOCIATION

ASSO FOYER RURAL GARLAN

SPORTS A RISQUES ORDINAIRES

VOIR CLAUSE ACTIVITE

Nom du représentant : M LE PRESIDENT

Nombre d'adhérents : 213

Nombre de dirigeants : 5

Budget : 16.000,00 €

MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES

- Manifestations coût important nombre : 0
- Manifestations de plus de 500 personnes nombre : 0
- Expositions et foires expositions nombre : 0
- Banquets de plus de 300 couverts nombre : 0
- Feux d'artifices nombre : 0
- Rallyes touristiques auto/moto nombre : 0

INSTALLATIONS DE GRADINS-TRIBUNES-CHAPITEAUX

- Fixes de plus de 1500 places : 0
- Démontables de plus de 1500 places montage entrepreneur : 0 montage association : 0
- Démontables de moins de 1500 places montage entrepreneur : 0 montage association : 0

INDICES A LA SOUSCRIPTION : FFB (FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT) :

1.180,800

VOS GARANTIES

RC VIE ASSOCIATIVE OUI

PROTECTION JURIDIQUE GENERALE NON

ACC CORPORELS-PRESTATION BASE NON

Les garanties accordées ci-dessus prennent effet le 20/06/2026

IMPORTANT : N'hésitez pas à vous reporter au tableau des garanties et franchises joint aux conditions générales de votre contrat.



Suite du contrat N° 091787914002

VOS GARANTIES (SUITE)

PREST COMPL - FRAIS DE SOINS NON

PREST COMPL - ARRET DE TRAVAIL NON

PJ - DPRSA OUI

PJ - INFORMATIONS JURIDIQUES OUI



1

9/ 13

119 4

860067

Les garanties accordées ci-dessus prennent effet le 20/06/2026

Suite du contrat N° 091787914002

VOTRE BATIMENT

Situé :

RUE DE LA BONNE RENCONTRE SALLE

GARLAN

FRANCE

Qualité : LOCATAIRE

Usage :

Type d'occupation :

Surface développée : 5,00 M2

INDICES A LA SOUSCRIPTION : FFB (FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT) :

1.180,800

VOS GARANTIES

RC PROP / OCCUPANT D'IMMEUBLE OUI

INCENDIE/EVT NATURELS BATIMENT OUI

DEGATS DES EAUX BATIMENT OUI

BRIS DE GLACE OUI

INCENDIE/EVT NATURELS MOBILIER OUI

DEGATS DES EAUX MOBILIER OUI

VOL OUI

BRIS DE MACHINE - INFORMATIQUE NON

ATTENTAT OUI

Les garanties accordées ci-dessus prennent effet le 20/06/2026

IMPORTANT : N'hésitez pas à vous reporter au tableau des garanties et franchises joint aux conditions générales de votre contrat.



Suite du contrat N° 091787914002

VOS GARANTIES (SUITE)

DEGRADATION IMMOB. SUITE A VOL OUI

DOMMAGE PAR VANDALISME OUI



860067 121 4 10/ 13 1

Les garanties accordées ci-dessus prennent effet le 20/06/2026

Suite du contrat N° 091787914002

VOTRE BATIMENT

Situé :

PLACE YVES LAVIEC SALLE NORD TI-

GARLAN

FRANCE

Qualité : LOCATAIRE

Usage :

Type d'occupation :

Surface développée : 5,00 M2

INDICES A LA SOUSCRIPTION : FFB (FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT) :

1.180,800

VOS GARANTIES

RC PROP / OCCUPANT D'IMMEUBLE OUI

INCENDIE/EVT NATURELS BATIMENT OUI

DEGATS DES EAUX BATIMENT OUI

BRIS DE GLACE OUI

INCENDIE/EVT NATURELS MOBILIER OUI

DEGATS DES EAUX MOBILIER OUI

VOL OUI

BRIS DE MACHINE - INFORMATIQUE NON

ATTENTAT OUI

Les garanties accordées ci-dessus prennent effet le 20/06/2026

IMPORTANT : N'hésitez pas à vous reporter au tableau des garanties et franchises joint aux conditions générales de votre contrat.





Suite du contrat N° 091787914002

VOS GARANTIES (SUITE)

DEGRADATION IMMOB. SUITE A VOL OUI

DOMMAGE PAR VANDALISME OUI



860067 123 4 11/ 13 1

Les garanties accordées ci-dessus prennent effet le 20/06/2026

Suite du contrat N° 091787914002

VOTRE BATIMENT

Situé :

PLACE YVES LAVIEC SALLE TI-GWER

GARLAN

FRANCE

Qualité : LOCATAIRE

Usage :

Type d'occupation :

Surface développée : 5,00 M2

INDICES A LA SOUSCRIPTION : FFB (FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT) :

1.180,800

VOS GARANTIES

RC PROP / OCCUPANT D'IMMEUBLE OUI

INCENDIE/EVT NATURELS BATIMENT OUI

DEGATS DES EAUX BATIMENT OUI

BRIS DE GLACE OUI

INCENDIE/EVT NATURELS MOBILIER OUI

DEGATS DES EAUX MOBILIER OUI

VOL OUI

BRIS DE MACHINE - INFORMATIQUE NON

ATTENTAT OUI

Les garanties accordées ci-dessus prennent effet le 20/06/2026

IMPORTANT : N'hésitez pas à vous reporter au tableau des garanties et franchises joint aux conditions générales de votre contrat.





Suite du contrat N° 091787914002

VOS GARANTIES (SUITE)

DEGRADATION IMMOB. SUITE A VOL OUI

DOMMAGE PAR VANDALISME OUI



860067 125 4 12/ 13 1

Les garanties accordées ci-dessus prennent effet le 20/06/2026

Suite du contrat N° 091787914002

Profession : ASSOCIATION CULTURE LOISIRS.

CATASTROPHES NATURELLES

Pour chaque garantie "Dommage" et/ou "Pertes de revenu" souscrite, la garantie catastrophes naturelles est accordée selon les modalités prévues aux Conditions Générales de votre contrat.

IL EST EGALEMENT CONVENU ENTRE NOUS QUE :

POUR VOTRE ASSOCIATION :

CLAUSE ACTIVITE : ACTIVITES DE TEMPS LIBRE, ACTIVITES SPORTIVES (AFFILIEE A LA FEDERATION NATIONALE DU SPORT EN MILIEU RURAL).

VOUS DECLAREZ EXERCER L'ACTIVITE DE VOIR CLAUSE ACTIVITE

L'ASSOCIATION EST DECLAREE A LA PREFECTURE EN DATE DU 15/12/1980

L'ASSOCIATION SPORTIVE DECLARE ETRE AFFILIEE A SA FEDERATION

LES MANIFESTATIONS REUNISSANT PLUS DE 500 PERSONNES ET LES REPAS DE PLUS DE 300 PERSONNES PREPARES PAR L'ASSURE, ET/OU NECESSITANT UNE AUTORISATION ADMINISTRATIVE AU TITRE DE LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR, DEVRONT FAIRE L'OBJET D'UNE EXTENSION DE GARANTIE

VOUS RECONNAISSEZ AVOIR RECU ET PRIS CONNAISSANCE DE LA CONVENTION SPECIALE « CYBERSECURITE » (REFERENCE IMPRIMEUR : 3350-CYBMUL-032026 MILLIESEIME : MARS 2026), ANNEXEE A VOTRE PRESENT CONTRAT « GROUPAMA AFFINITES ».

VOUS BENEFICIEZ D'UN SERVICE GRATUIT D'INFORMATIONS JURIDIQUES ET PRATIQUES RELATIVES AUX ASSOCIATIONS. LE CHAPITRE 7 DES CONDITIONS GENERALES DE VOTRE CONTRAT VOUS EXPOSE LES MODALITES DE CE SERVICE. PAR DEROGATION AUX DISPOSITIONS DECRITES DANS CE CHAPITRE, LES PRESTATIONS SONT ASSUREES PAR GROUPAMA LOIRE BRETAGNE EN APPELANT LE 02 98 85 74 50, DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 à 17H30.

POUR VOTRE BATIMENT DE 5 M2 :

MOBILIER

Le mobilier est garanti à concurrence d'un capital de 3700,00 euros pour les événements décrits dans le tableau de garantie.





Suite du contrat N° 091787914002

POUR VOTRE BATIMENT DE 5 M2 :

MOBILIER

Le mobilier est garanti à concurrence d'un capital de 473,00 euros
pour les évènements décrits dans le tableau de garantie.

POUR VOTRE BATIMENT DE 5 M2 :

MOBILIER

Le mobilier est garanti à concurrence d'un capital de 3230,00 euros
pour les évènements décrits dans le tableau de garantie.



860067 127 4 13/ 13 1